



## COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le 19 décembre, le Conseil Municipal de Normanville dûment convoqué le 10 décembre 2013, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Normanville sous la Présidence de Monsieur Philippe VIVIER, Maire.

### **ETAIENT PRESENTS**

Monsieur Philippe VIVIER,  
Monsieur Arnaud MABIRE,  
Madame COUVRAT Claudine,  
Monsieur Jean-Pierre COLLAS,  
Madame Caroline LEFEBVRE-DESJARDINS,  
Madame Viviane HUYGHE,  
Monsieur Alain SIMARD,  
Madame Nicole CAMILLERI,  
Monsieur Régis PETIT,  
Madame Antonia TAUPIN,  
Madame DIVETOT Maryvonne,  
Monsieur Patrick LECLERC.

Nombre de membres en exercice : 12  
Nombre de membres présents ou représentés : 12  
Nombre de membres votants : 12

≈oOo≈

La séance est ouverte à 20 h 30

### APPROBATION DES COMPTE-RENDUS

Le compte rendu du 21 novembre 2013 est adopté à l'unanimité.

## DELIBERATIONS

- **DM2013.043 Décision Modificative 5 - FPIC**

73925 – Atténuation des produits	:	+ 2 637 Euros
73111 – Impôts et taxes	:	- 2 637 Euros

- **DM2013.044 Décision Modificative 6 - PLU**

2031/041-15 Opérations Patrimoniales	:	1 148,16 Euros
202/041-15 Opérations Patrimoniales	:	1 148,16 Euros

- **DM2013.045 - Prise de possession d'immeuble sans maître Domaine Pêcheurs/Château**

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L 1123-1 et suivants;

Vu le code civil, notamment son article 713;

Vu l'avis de la commission communale des impôts directs du 14 juin 2013,

Vu l'arrêté municipal n°2013.030/P30 du 17 juin 2013 déclarant l'immeuble sans maître;

Vu l'avis de publication du 18 juin 2013,

Vu le certificat attestant l'affichage aux portes de la mairie de l'arrêté municipal susvisé;

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens. Il expose que la Société CRENN SNTB ET CIE immatriculée RCS 324766583 propriétaire des biens, parcelles :

- *AC 338 Le château – Contenance 26 a 40 ca – Longueur 309 m*
- *AC 340 Le château – Contenance 37 ca*
- *AC 314 Le château – Contenance 1 a 25 ca*
- *AC 425 Le château – Contenance 55 ca – Longueur 3 m*
- *AC 426 Le château – Contenance 64 a 93 ca – Longueur 651 m*
- *AC 427 Le château – Contenance 48 a 24 ca – Longueur 724 m*

ne s'est pas fait connaître dans un délai de 6 mois à dater de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues par l'article L 1123-3, alinéa 2 du code général de la propriété des personnes publiques, dès lors l'immeuble est présumé sans maître au titre de l'article 713 du code civil.

Cet immeuble peut revenir à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

Le conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, exerce ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil,

Les biens situés :

- *AC 338 Le château – Contenance 26 a 40 ca – Longueur 309 m*
- *AC 340 Le château – Contenance 37 ca*
- *AC 314 Le château – Contenance 1 a 25 ca*
- *AC 425 Le château – Contenance 55 ca – Longueur 3 m*

- *AC 426 Le château – Contenance 64 a 93 ca – Longueur 651 m*
- *AC 427 Le château – Contenance 48 a 24 ca – Longueur 724 m*

sont incorporés dans le domaine communal.

- décide que la commune s'appropriera ce bien dans les conditions prévues par les textes en vigueur,

M. le Maire est chargé de prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de cet immeuble et est autorisé à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet.

- **DM2013.046 - Prise de possession d'immeuble sans maître Domaine de la POMMERAIE**

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles l'article L 1123-1 et suivants;

Vu le code civil, notamment son article 713;

Vu l'avis de la commission communale des impôts directs du 14 juin 2013,

Vu l'arrêté municipal n°2013.031/P31 du 17 juin 2013 déclarant l'immeuble sans maître;

Vu l'avis de publication du 18 juin 2013,

Vu le certificat attestant l'affichage aux portes de la mairie de l'arrêté municipal susvisé;

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens. Il expose que la Société Civile La Pommeraie immatriculée RCS 317564474 propriétaire des biens, parcelles :

- *D 113 Caër Ouest – Contenance 4 a 80 ca*
- *D 282 - Contenance 43 a 70 ca – Longueur 355 m*
- *D 291 – Caër Ouest - Contenance 1 a 76 ca*

ne s'est pas fait connaître dans un délai de 6 mois à dater de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues par l'article L 1123-3, alinéa 2 du code général de la propriété des personnes publiques, dès lors l'immeuble est présumé sans maître au titre de l'article 713 du code civil.

Cet immeuble peut revenir à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

Le conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré :

- exerce ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil,

Les biens situés :

- *D 113 Caër Ouest – Contenance 4 a 80 ca*
- *D 282 - Contenance 43 a 70 ca – Longueur 355 m*
- *D 291 – Caër Ouest - Contenance 1 a 76 ca*

Sont incorporés au domaine communal.

- décide que la commune s'appropriera ce bien dans les conditions prévues par les textes en vigueur,

- M. le Maire est chargé de prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de cet immeuble et est autorisé à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet.

- **DM2013.047 - Dépenses - Reste à Réaliser 2013**

ARTICLE	LIBELLE	CREDIT OUVERT 2013	REALISE	RESTE A REALISER 2013 Pour BP 2014
<b>21318</b> <i>21318-45</i>	<b>Autres Bâtiments Publics</b> <i>Boiserie Ecsale</i>	<b>59 000,00 €</b>	<b>42 826,93 €</b>	<b>5 000,00 €</b>  <i>5 000,00 €</i>
<b>2128</b> <i>2218-11</i>	<b>Autres Ag. &amp; Amén.</b> <i>SAVITON</i>	<b>14 051,00 €</b>	<b>0 €</b>	<b>14 051,00 €</b> <i>14 051,00 €</i>
<b>2121</b> <i>2121-41</i> <i>2121-99</i>	<b>Plantation arbres</b> <i>Arbres arborétum</i> <i>Arbre rue Acacias</i>	<b>3 711,00 €</b>	<b>1 629,81 €</b>	<b>2 001,00 €</b> <i>1 500,00 €</i> <i>501,00 €</i>
<b>2313</b> <i>2313-45</i>	<b>Immos en cours de construct.</b> <i>Escale</i>	<b>286 093,00 €</b>	<b>244 551,44 €</b>	<b>13 000,00 €</b>  <i>13 000,00 €</i>
<b>2041582</b> <i>2041582-14</i>	<b>GFP : Bâtiments et installation</b> <i>Armoires/horloges</i>	<b>38 974,00 €</b>	<b>20 760,59 €</b>	<b>17 058,00 €</b>  <i>17 057,00 €</i>
<b>2158</b> <i>2158-101</i>	<b>Autre matériels/outillage</b> <i>Matériel Divers</i>	<b>1 700 ,00 €</b>	<b>810,75 €</b>	<b>858,00 €</b> <i>858,00 €</i>
			<b>TOTAL</b>	<b>51 967,00 €</b>

**DM2013.048 – Recettes Reste à Réaliser 2013**

ARTICLE	LIBELLE	CREDIT OUVERT 2013	REALISE	RESTE A REALISER 2013 Pour BP 2014
1323-45	DEPARTEMENT <i>Conseil Général AUP</i>	146 861,00 €	100 000,00 €	46 861,00 €
13258-45	SUB AUTRES GROUPEMENTS <i>GEA Fonds Concours</i>	105 714,00 €	11 698,50 €	94 015,00 €
1326-45	AUTRES EPL <i>CAF</i>	75 131,00 €	54 011,58 €	20 104,00 €
1328-45	AUTRES <i>Sub parlementaire /Feader</i>	342 965,00 €	272 000,94 €	70 965,00 €
			<b>TOTAL</b>	<b>231 945,00 €</b>

• **DM2013.049 - Application de la réforme des rythmes scolaires & portage de l'organisation par le SIVU CAP NORD EST**

Monsieur le maire expose à l'assemblée municipale la proposition faite par le Sivu Cap Nord Est concernant l'organisation des rythmes scolaires à la rentrée de 2014.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition et sollicite le SIVU CAP NORD EST pour mener l'étude de faisabilité financière de ce projet.

Suite à la production de cette étude, le conseil municipal se prononcera sur son adhésion définitive à l'organisation mutualisée des rythmes scolaires pour l'école dont dépend la commune.

Le conseil municipal autorise monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette démarche

Cette délibération pourra être prise dans le cadre des SIVOS, avec l'accord des communes adhérentes de celui-ci.

- GEA - Commission 7 du 3 décembre 2013,
  - GEA - Délibération assainissement en traverse sur Evreux RD 830,
  - GEA - Demandes communes voirie 2014,
- Au vu la programmation future de l'assainissement collectif, il est convenu de ne pas faire de travaux de voirie d'importance sur la Commune de NORMANVILLE, en espérant que cette programmation ne tardera pas.
- GEA - Convocation 4ème commission du 26 novembre 2013,
- GEA – commission 3 27 novembre 2013,
  - GEA - Acquisition Poinsignon v2,
  - GEA - Modification dossier réalisation ZAC Cambolle,
  - GEA Projet de délibération approbation SRCE 131113,
  - GEA - Projet de Deliberation nichoirs Naturellement Reuilly,
  - GEA - PVR Sacquenville Chemin de l'Eglise.pdf
- GEA - Viabilité hivernal 2013 2014,
- GEA - Commission 6 le 5 décembre 2013,
- Maison de l'enfant et des découvertes 11 décembre 2013,
- ERDF - Correspondant CRISE 9 décembre 2013,
- SIVU Réunion de travail le 5 décembre 2013.

## COURRIER DU MAIRE

- Les restaurants du cœur : Demande de participation
- ESN - Mail de Monsieur CORNU Président,
- SAVITON - Berges de Saint Gaud.
- Courrier envoyé au Directeur Académique des services de l'Education Nationale de l'Eure.

Suite au courrier du 2 décembre 2013, reçu le 12 décembre 2013, concernant l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires de Normanville et Saint-Germain des Angles, Monsieur VIVIER, Maire de Normanville, Monsieur BROCHOT, Maire de Saint-Germain des Angles, Madame HUYGHE, Présidente du SIVOS de Normanville et Saint Germain des Angles ont tenu à faire part de leur désaccord sur l'organisation du temps scolaire arrêté par le DASEN.

Vu la réforme des rythmes scolaires, une réflexion est engagée sur cette nouvelle organisation au niveau du SIVU CAP NORD EST et dans le cadre d'un Projet Educatif de Territoire.

Ce projet de nouvelle organisation nécessite, en conséquence, une harmonisation coordonnée entre toutes les écoles des communes adhérentes au Projet Educatif de Territoire du SIVU CAP NORD EST.

Dans l'instant, il n'est pas possible de valider l'organisation que vous proposez .  
(Cf : délibération 2013-049)

## QUESTIONS ET SUJETS DIVERS

- BABEL – Les plantations autour de la mairie sont terminées.  
SHT doit envoyer prochainement le plan de recollement,
- Association Habitants Victor Hugo,
- Projet de statuts - Association des Maires,
- Bulletin municipal

**ONT SIGNE LE REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS :**

<b>Philippe VIVIER</b>	<b>Arnaud MABIRE</b>	<b>Claudine COUVRAT</b>
<b>Jean-Pierre COLLAS</b>	<b>Alain SIMARD</b>	<b>Nicole CAMILLERI</b>
<b>Maryvonne DIVETOT</b>	<b>Caroline LEFEBVRE- DESJARDINS</b>	<b>Antonia TAUPIN</b>
<b>Viviane HUYGHE</b>	<b>Patrick LECLERC</b>	<b>Régis PETIT</b>